



*Communauté de
Communes du
Canton de
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 22 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le jeudi vingt-deux avril à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président,

Ordre du jour :

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
- N°2 - Construction d'un parking sur 2 niveaux et d'un cinéma de 2 salles en surplomb : marche de maîtrise d'œuvre avec le cabinet « pierre CHICAN architecte »
- Questions diverses

PRESENTS :

<i>Mr Cl. Périer</i>	<i>Mme Josette Leduc</i>
<i>Mme MF Leconte</i>	<i>Mr M. Guillon</i>
<i>Mr B. Ferrand</i>	<i>Mme Martine Vernier</i>
<i>Mr Philippe Vaugeois</i>	<i>Mr Didier Ledoux</i>
<i>Mme V. Lemonnier</i>	<i>Mr Claude Rivey</i>
<i>Mme Anita Manson</i>	<i>Mr Bernard Maury</i>
<i>Mme A. Bataille</i>	<i>Mr Guillaume Hélie</i>
<i>Mme Blandine Groud</i>	<i>Mme H. Lechartier</i>
<i>Mr Sébastien Grandin</i>	<i>Mr Claude Vallée</i>
<i>Mr F. Lebas</i>	<i>Mr Lehéricey</i>
<i>Mr Y. Lamy</i>	
<i>Mr David Lerouge</i>	
<i>Mr G. Gaunelle</i>	
<i>Mme AS. Sorel</i>	
<i>Mme Delphine Fournier</i>	
<i>Mr JD Bourdin</i>	

ABSENTS EXCUSES : *Mme E. Lesage, Mme N. Hélaine, Mr JM Cousin, Mr D. Longeron, Mr E. Savary, Mme F. Voisin, Mme Jeanne Touchard, Mr Legraverend.*

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LEROUGE, désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2 – CONSTRUCTION D'UN PARKING SUR 2 NIVEAUX ET D'UN CINEMA DE 2 SALLES EN SURPLOMB : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET « PIERRE CHICAN ARCHITECTE »

La vétusté de l'actuel cinéma tout comme le manque de places de stationnement en centre-ville ont justifié l'élaboration du projet parking/cinéma en lieu et place de l'ancien garage Peugeot situé sur le boulevard Alsace-Lorraine.

Le dossier comportant un équipement culturel communautaire et un équipement public communal, le choix a été fait de constituer un groupement de commande Ville / 4C.

Lors des séances des 2 et 3 septembre 2009, le conseil communautaire et le conseil municipal ont approuvé la composition du jury de concours dont la mission est d'apporter au maître d'ouvrage les conseils nécessaires pour la sélection des candidats admis à concourir puis pour le choix du meilleur projet.

Le jury s'est réuni une première fois le 17 décembre 2009. Parmi les 56 cabinets ayant présenté une candidature, 3 ont été retenus essentiellement au regard de leurs moyens et de leurs références en matière de parking et de cinéma. Il s'agit de :

- ARCHITECTURE PATRICK MAUGER (Paris)*
- CLERIS + DAUBOURG (Paris)*
- PIERRE CHICAN ARCHITECTE (Paris)*

Le jury s'est de nouveau réuni le 2 avril 2010 pour examiner les projets proposés par les 3 candidats. A l'unanimité, il s'est prononcé en faveur du cabinet PIERRE CHICAN en se fondant notamment sur les fonctionnalités proposées et leur concordance avec le programme, le parti architectural retenu, l'insertion du projet dans le site et la simplicité fonctionnelle de l'ensemble.

Selon l'article 70 du code des marchés publics, c'est l'assemblée délibérante qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre après que le président a effectué son choix sur la base de l'avis émis par le jury de concours.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de confirmer le choix du cabinet PIERRE CHICAN pour la construction du futur complexe parking/cinéma de Coutances,*

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de Madame BATAILLE, vice-présidente,*

Après en avoir débattu comme suit :

Monsieur VAUGEOIS : *c'est un projet très encourageant, d'un abord simple. Quelle était l'estimation des deux autres cabinets ?*

Monsieur le président : *Les estimations des trois candidats étaient quasiment les mêmes à 0,5% près.*

Monsieur PERIER : *C'est un projet à soutenir car il anime la ville et le territoire. Le cinéma est une culture populaire accessible à tous.*

Monsieur VALLEE : *Il faudrait prévoir une végétalisation qui à la fois masque le côté dur de l'architecture mais également fait de cet espace un lieu de rencontre.*

Madame GROUD : *Le niveau haut du parking est-il non couvert ?*

Monsieur le Président : *Il est en parti couvert par le cinéma.*

Monsieur LEBAS : *Il est important de prendre en compte la question thermique dès maintenant.*

Madame FOURNIER : *Je m'abstiendrai, pas sur le choix de l'architecte car le projet est très bien, mais sur le programme car la mixité du parking et du cinéma n'est pas adaptée.*

- *Après en avoir délibéré à l'unanimité, Madame FOURNIER s'abstenant,*

- *Confirme le choix du cabinet PIERRE CHICAN pour la construction du futur complexe parking/cinéma de Coutances,*

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT
